

Furniture Forum Ltd., Ottawa, Ontario.....	652.00
Standard Desk Ltd., Laval, Québec.....	19,293.79
Office Specialty Ltd., Toronto, Ontario.....	61,268.00
Primavera Interior Accessories Ltd., Toronto, Ontario..	950.40
Gabriel Textiles Ltd., Montréal, Québec.....	20,863.55
Approvisionnement et Services—Articles modulaires en magasin de ±\$5,903.99.....	70,487.99
	\$607,407.47

3. On a augmenté le montant initial de \$17,227.60 du marché passé avec la firme Craftwood Products, de Scarborough, d'une somme de \$1,398 pour un nouveau coût de \$18,625.60 afin d'acquitter les frais d'installation et de transport qui n'avaient pas été initialement prévus.

4. On n'a pas fait d'appels d'offres pour l'ameublement, étant donné le court délai entre la date de la décision du Conseil du Trésor prise le 18 mai 1972 relativement aux travaux de rénovation de l'édifice Confédération afin d'y loger les députés et le projet d'occupation au cours du mois d'octobre 1972. Il n'a pas été possible d'établir les besoins, de faire des appels d'offres publics et de terminer la livraison de l'ameublement pour cette date. A la suite d'entretiens avec le ministère des Approvisionnements et Services, on a convenu que le choix de l'ameublement devrait être fait en fonction de l'aptitude de chaque firme à respecter les délais de livraison dans les limites des prix concurrentiels courants.

L'IMMIGRATION—LE CAS DE JOGINDER SINGH SANDHU ET LEHMBER SINGH BHANGAL

Question n° 2680—M. Cossitt:

1. M. Joginder Singh Sandhu et M. LehMBER Singh Bhangal, citoyens de l'Inde, déportés en tant qu'immigrants illégaux le 17 décembre 1972, seraient-ils éligibles, aux termes du Règlement modifié de l'immigration, à venir demander leur statut d'immigrant reçu?

2. Le gouvernement voudra-t-il reconsidérer son refus de rembourser le bon de \$2,000 déposé par M. Ajit Singh Gill de Smiths Falls, Ontario, au nom de MM. Joginder Singh Sandhu et LehMBER Singh Bhangal lorsqu'ils sont entrés pour la première fois au Canada comme touristes, et, sinon, pour quelle raison?

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Si la référence au Règlement modifié de l'immigration se rapporte au Programme actuel de rectification du statut des immigrants, la réponse est non. Ce programme ne s'applique qu'aux immigrants qui étaient au Canada le 30 novembre 1972 et qui y sont demeurés depuis. Toutefois, les personnes en cause pourraient demander un visa d'immigrant à un Bureau de l'immigration canadienne à l'étranger, mais devront répondre aux critères habituels de l'immigration. Ils devront en outre obtenir le consentement du Ministre en vertu de l'article 35 de la Loi sur l'immigration.

2. Non. M. Sandhu et M. Bhangal ont été admis au Canada à titre de touristes à condition de déposer un cautionnement de \$1,000. chacun, comme garantie qu'ils quitteraient le Canada au plus tard à une certaine date. Ces messieurs savaient très bien que s'ils ne quittaient pas le pays à la date donnée, ce montant serait confisqué. Comme ils n'ont pas rempli cette condition, les cautionnements ont été confisqués.

Questions au Feuilleton

LES DIRIGEANTS DE STATISTIQUE CANADA—LES ENQUÊTEURS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE ROBERVAL

Question n° 2706—M. Gauthier (Roberval):

1. Quel est le nom des dirigeants de Statistique Canada?
2. Quels sont le nom et l'adresse des personnes chargées d'effectuer les enquêtes pour Statistique Canada, dans la circonscription électorale de Roberval?

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: 1. Voici le nom et le titre des directeurs de Statistique Canada: M^{me} Sylvia Ostry, Statisticien en chef du Canada; M. V. R. Berlinguette, Statisticien en chef adjoint du Canada, (Entreprises); M. A. Boisvert, Statisticien en chef adjoint du Canada, (Services de diffusion et de promotion); M. I. P. Fellegi, Statisticien en chef adjoint du Canada, (Services statistiques); M. P. G. Kirkam, Statisticien en chef adjoint du Canada, (Comptes économiques et intégration); M. R. A. Wallace, Statisticien en chef adjoint du Canada, (Recensement); M. L. E. Rowebottom, Statisticien en chef adjoint du Canada, (Ménages et institutions); M. G. R. Labossière, Directeur général, (Administration); M. D. A. Worton, Directeur général, (Politique, planification et évaluation).

2. Le nom et l'adresse des enquêteurs de Statistique Canada dans la circonscription électorale de Roberval au 18 septembre 1973, sont les suivants: M^{me} G. Boivin, 455, rue St-Cyrille, Normandin, (Qué.); M^{me} C. Lavoie, Rang 6, St-Prime, (Qué.).

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Question n° 2720—M. Forrestall:

Le gouvernement entreprend-il actuellement des études définitives concernant les avantages ou autres en fonction d'une analyse de rentabilité de l'énergie nucléaire destinée à l'utilisation industrielle et municipale et, dans l'affirmative, a) quel a été le montant de financement affecté pour la présente année financière, b) à quel point ces études en sont-elles actuellement, c) à quelle date prévoit-on pouvoir en rendre les résultats publics?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): En collaboration avec les ministères intéressés, une étude a été entreprise par le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie afin d'évaluer l'impact de l'utilisation de l'énergie nucléaire par certaines industries et municipalités. a) Le ministère a affecté la somme de \$16,000 pour la présente année financière. b) En ce moment, on prépare un rapport préliminaire et le rapport final devrait être complété d'ici la fin de l'année financière 1973-1974. c) Les résultats seront rendus publics dans le courant de l'année financière 1974-1975.

LE COÛT DU VOYAGE DU PREMIER MINISTRE EN CHINE

Question n° 2955—M. Stackhouse:

Quel est le coût total de la visite du Premier ministre en République populaire de Chine, y compris les frais de déplacement de tous ceux qui l'accompagnent?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ce coût, qui doit comprendre les dépenses engagées lors du voyage du retour, n'est pas encore établi.